

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

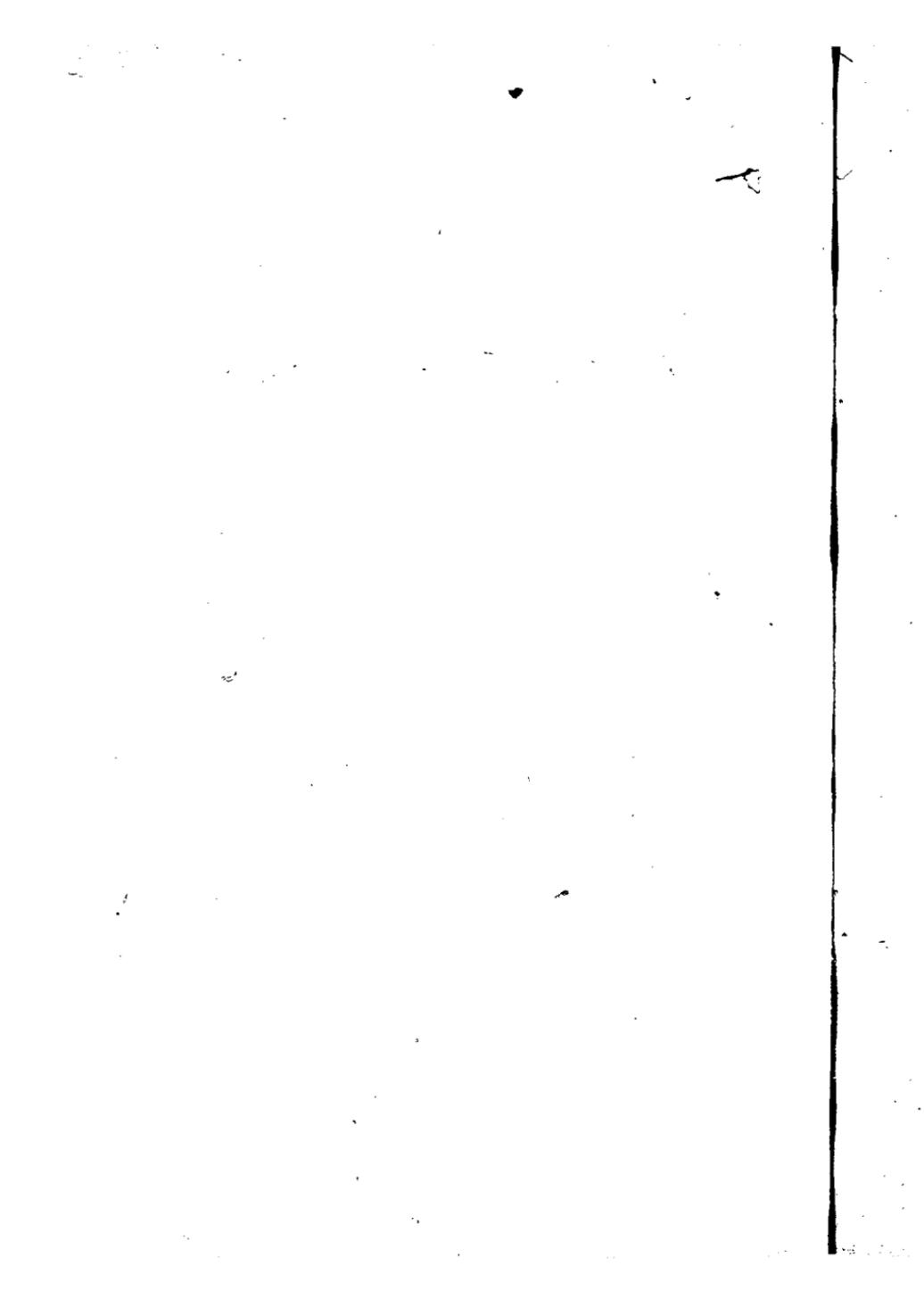
The o  
to th

The  
poss  
of th  
filmi

Orig  
begin  
the la  
sion,  
other  
first  
sion,  
or ill

The  
shall  
TINL  
whic

Map:  
differ  
entir  
begin  
right  
requi  
meth



HISTOIRE  
DES PREMIERS TRAVAUX  
DES PÈRES RÉCOLLETS

3

5

M. GUSTAVE LABINE, AVCCAT.

---

HISTOIRE

DES

PREMIERS TRAVAUX

DES

LES PÈRES RÉCOLLETS

EN LA NOUVELLE FRANCE

1615-1629.



MONTREAL,

IMP. DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

MILE-END, P. Q.

1893.



F5059

.5

R4

L3

276026

v

HISTOIRE  
DES PREMIERS TRAVAUX  
DES PÈRES RÉCOLLETS  
EN LA NOUVELLE FRANCE.  
1615-1629.

---

CHAPITRE I.

LES RÉCOLLETS SONT CHOISIS POUR VENIR  
AU CANADA.

Que ce fut un motif pieux qui porta Isabelle la Catholique à encourager l'expédition de Colomb, et qui guida celui-ci dans la découverte d'un Nouveau-Monde est un fait historique incontestable. Il est aussi démontré, l'histoire en mains, que Fran-

çois I, lorsqu'il chargea Jacques-Cartier de son expédition d'outre-mer, "ne respirait, suivant l'expression de Lescarbot, que l'avancement de la religion chrétienne sans aucun profit présent." Le navigateur malouin témoigna toujours, tant par sa conduite que par ses écrits, qu'il partageait le zèle de son souverain pour la diffusion des lumières de l'Évangile.

Mais les espagnols semblent avoir oublié plus vite que les français le but premier des expéditions entreprises. Éblouis par la découverte des mines d'or, de missionnaires qu'ils devaient être, ils devinrent des trafiquants avides et des maîtres cruels pour les naturels de ces plages récemment découvertes. Si les français, de leur côté, oublièrent quelque peu quel était leur but, et se livrèrent avec trop d'ardeur au com-

merce des pelleteries, il y eut toujours parmi eux de nobles cœurs qui, fidèles à leur mission, méprisèrent les richesses périssables de la terre pour amasser des trésors incorruptibles dans le ciel. Champlain, entre autres, ne perdit jamais de vue la fin qu'il fallait atteindre. Par son attachement sincère à la religion catholique, il s'est acquis des titres immortels à la reconnaissance des Canadiens. A peine les larmes que sa mort fit répandre étaient-elles séchées que Paul de Chomedey surgissait pour continuer l'œuvre commencée. Le fondateur de Montréal ne fut pas moins ardent que le père de la colonie à répandre la foi et à étendre le royaume de Dieu dans les forêts vierges de l'Amérique du Nord.

Malheureusement, ils éprouvèrent tous deux des difficultés innombrables pour

mener à bonne fin leur religieux projet. Il est vrai que les rois de France imposaient aux marchands associés pour la traite des pelleteries l'obligation de faire prêcher la foi catholique aux sauvages, ainsi qu'il appert aux commissions et lettres patentes accordées par eux. Mais les marchands, loin de se conformer à cette obligation, s'opposèrent autant qu'ils le purent à la conversion des sauvages. Par suite de ce mauvais vouloir la colonie demeura sans secours religieux jusqu'en 1615, époque de l'arrivée des premiers religieux récollets. Bien plus si ce n'eût été par crainte de perdre le privilège du commerce des pelleteries, il est à présumer que le Canada fut demeuré pour de nombreuses années encore, sans ministre du culte et sans exercice public de la Religion. Cependant les marchands fai-

---

saient grand étalage de leurs pieux motifs et du vif désir qui les consumaient d'établir la foi catholique dans les pays nouveaux. On peut juger de la sincérité de leurs protestations par le fait que plusieurs d'entre eux étaient calvinistes. L'intérêt était le mobile d'une conduite si indigne. Quoiqu'il en soit, le sieur Louis Houel, contrôleur général des salines du Brouages et secrétaire du roi, trompé par ce zèle simulé et désireux de procurer la gloire de Dieu, entra lui-même dans la compagnie des marchands. Ce fut grâce à lui que quatre religieux de l'ordre de St-François vinrent en Canada en 1615; la compagnie consentant enfin à conduire quelques missionnaires à Québec.

Dès l'année précédente, cet homme remarquable par sa piété avait conféré de

---

son dessein avec le père Bernard du Verger, provincial récollet de l'Immaculée Conception. Ce pieux religieux, homme de vertu et de talent, entrant dans les vues du Sieur Houel, députa deux frères à Paris afin de s'entendre avec Monseigneur Robert Ubaldini, alors nonce du Pape auprès de la cour de France. Ce dignitaire déclara que la chose était de la compétence du premier provincial des Récollets.

Au retour du printemps, l'année suivante, le provincial des Récollets de la province de Paris ou St-Denis, le père Jacques Garnier de Chapoin, ayant obtenu l'autorisation nécessaire, par l'entremise de l'archevêque de Lyon, ambassadeur du roi à Rome, nomma quatre missionnaires pour le Canada. Ce fut le père Denis Jamay, en qualité de commissaire, le père Jean

d'Olbeau qui devait lui succéder en cas de mort, le père Joseph Le Caron et le frère Pacifique Du Plessis. Ceux-ci avant leur départ s'étant présentés devant le nonce du pape, il leur donna avec sa bénédiction, la permission verbale d'aller évangéliser les infidèles du Canada. Ils ne reçurent que trois ans plus tard les lettres qui devaient faire foi de leurs pouvoirs. Datées du 20 mai 1618, elles étaient adressées au père Joseph Le Caron. En voici un extrait :

“ Guido Bentivole, par la grâce de Dieu  
“ et du S. Siège Apostolique Archevesque  
“ de Rhodes de la part de nostre S. Père le  
“ Pape Paul cinquiesme au Très-Chrestien  
“ Roy de France et de Navarre Louys trei-  
“ ziesme, Nonce Apostolique &c.,.....  
“ nous avons donné et accordé, donnons et  
“ accordons à vostre R. P. Provincial, et à

---

“ vous qui avez esté nommés, choisis et  
“ députés par luy, les facultés et priviléges  
“ suivants desquels vous pourrez vous ser-  
“ vir et prévaloir au cas que dans ces lieux,  
“ il ne se trouve personne qui en ye de  
“ semblables et dont le temps ne soit encore  
“ expiré, et pour le temps seulement que  
“ vous frère Joseph Caron et vos associés  
“ demeurerez dans ces pays de payens et  
“ infidelles, et sont les susdits Priviléges de  
“ la teneur, vertu et pouvoir qui s'ensuit,  
“ sçavoir est, de recevoir tous les enfants  
“ naïs de parents fidelles et infidelles, et  
“ tous autres de quelque condition qui  
“ soyent, lesquels après avoir promis  
“ de garder et observer tout ce qui doit  
“ estre gardé et observé par les fidelles  
“ voudront embrasser la vérité de la foy  
“ Chrestienne et Catholique, de baptiser

---

“ mesmes hors les Eglises en cas de néces-  
“ sité, d'entendre les confessions des péni-  
“ tents, et icelles diligemment entendües,  
“ après leur avoir imposé une pénitence  
“ salutaire selon leurs fautes et enjoint ce  
“ qui doit être enjoint en conscience, les  
“ deslier et absoudre de toutes sentences  
“ d'excommunication et autres censures  
“ Ecclésiastiques, comme aussi de toutes  
“ sortes de crimes, excez et delicts, mesmes  
“ des réservés au Siège Apostolique et de  
“ ceux qui sont contenus dans les lettres  
“ lesquelles ont accoutumées d'estre luës le  
“ jour du Jeudi saint, d'administrer les  
“ Sacrements d'Eucharistie, Mariage et  
“ extrême Onction, de bénir toutes sortes  
“ de paremens, vases et ornemens où l'onc-  
“ tion sacrée n'est pas nécessaire, de dispen-  
“ ser gratuitement les nouveaux convertis

“qui auroient contracté ou voudroient con-  
“tracter Mariage en quelque degré de con-  
“sanguinité et affinité que ce soit, sauf au  
“premier et second, ou entre ascendans  
“et descendans, pourveu que les femmes  
“n’ayent point été ravies, que les deux  
“parties qui auroient contracté ou vou-  
“droient contracter soient Catholiques, et  
“qu’il y ait juste cause tant pour les mariages  
“des-ja contractés, que pour ceux que l’on  
“désire contracter, déclarer et prononcer  
“l s enfans nais et issus de tels Mariages  
“légitimes. D’avoir un autel que vous  
“puissiez porter avec bienséance, et sur  
“iceluy célébrer ès lieux décens et honnêtes  
“où la commodité des Eglises vous man-  
“quera. En foy et témoignage, etc., . . . .”

Approuvés dans leur dessein par la plus  
haute autorité religieuse de l’univers, les

---

Récollets obtinrent aussi le consentement et l'approbation de la plus haute autorité civile. Louis XIII, alors régnant, non content de louer leur projet mit ces religieux et leurs couvents sous sa protection et sauvegarde. Les lettres patentes qu'il leur fit expédier en font foi. Ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre en les lisant, ces lettres sont un monument de la piété de ce bon roi :

“ Louis par la grâce de Dieu, Roy de  
“ France et de Navarre. A tous ceux qui  
“ les présentes verront salut. Les feux  
“ Roys nos prédécesseurs se sont acquis le  
“ titre et la qualité de Tres-Chrestien en  
“ procurant l'exaltation de la sainte foy  
“ Catholique, Apostolique et Romaine, en  
“ la défendant de toutes oppressions, main-  
“ tenant les Ecclesiastiques en leurs droits

“ et recevans en leur Royaume tous les  
“ Ordres de Religieux, qui avec une pureté  
“ de vie se mettaient à enseigner les peu-  
“ ples et les endoctriner, tant de vive voix  
“ que par exemple. Et soit ainsi que nous  
“ soyons remplis d'un extrême désir de nous  
“ maintenir et conserver le dit titre de Très-  
“ Chrestien, comme le plus riche fleuron de  
“ nostre couronne, et avec lequel nous espé-  
“ rons que toutes nos actions prospereront,  
“ voulans non-seulement imiter en tout ce  
“ qui nous sera possible nos dits prédéces-  
“ seurs, mais mesmes les surpasser en  
“ désir d'établir ladite foy Catholique, et  
“ ielle faire annoncer, ès terres loingtaines,  
“ barbares et estrangères où le S. nom de  
“ Dieu n'est point invoqué. Nostre cher et  
“ devot Orateur, le Père Provincial de la  
“ Province de S. Denis en France, des Re-

“ligieux de S. François, de l'estroicte  
“observance vulgairement appelez Recol-  
“lets, se soit ci-devant, et en secondant  
“nos désirs, offert d'envoyer ès pais de  
“Canada des Religieux du dit Ordre, pour  
“y prescher le saint Évangile et amener à  
“la sainte foy, les âmes des habitants du  
“dit pais, qui sont errantes et vagabondes  
“dans leurs fantaisies, n'ayant aucune co-  
“gnoissance du vray Dieu, et à cest effect  
“y en ayant envoyé nombre, leur labour  
“ (par la grace de Dieu) n'aurait point esté  
“inutil, au contraire quelqu'uns desdits ha-  
“bitants de Canada recognoissans leur  
“vieil erreur ont embrassé avec ardeur  
“la sainte foy et y ont receu le saint  
“Baptême, nouvelle qui nous a esté aussi  
“agréable qu'aucune qui nous peust arri-  
“ver et ne reste à présent qu'à affermir ce qui

“ a esté commencé par lesdits Religieux, ce  
“ qui ne peust mieux être qu'en permet-  
“ tant ausdits Religieux de continuer  
“ ensemble de s'habituer audit pays et y  
“ bastir autant de couvents qu'ils jugeront  
“ estre nécessaires selon les temps et lieux,  
“ tous lesquels couvents, monastères et Re-  
“ ligieux seront sous l'obédience dudit  
“ Père Provincial de la Province de S. Denis  
“ en France et non d'autre, etce pour em-  
“ pêcher toute confusion qui pourrait sur-  
“ venir, si chaque Religieux à son premier  
“ mouvement se portait de passer audit  
“ pays de Canada, à quoi désirons remedier  
“ pour l'avenir nous avons dit et déclaré,  
“ disons et déclarons par ces présentes  
“ signées de nostre main, nostre intention  
“ et volonté être que le Père Provincial de  
“ ladite Province de S. Denis en France,

“seul, puisse et luy soit loisible d'envoyer  
“audit pays de Canada, autant de ses Re-  
“ligieux Recollets qu'il jugera estre néces-  
“saire, et quand bon lui semblera, ausquels  
“Religieux Recollets nous avons permis et  
“permettons par cesdites présentes de soy  
“habituer au dit pays de Canada et y faire  
“construire et bastir un ou plusieurs cou-  
“vents et monastères, selon et ainsi qu'ils  
“jugeront estre à faire, et auquel pays de  
“Canada aucuns autres Religieux Récol-  
“lets ne pourront aller, si ce n'est par l'obe-  
“dience qui leur sera donnée par ledit Pro-  
“vincial de laditte Province de S. Denis  
“en France, et ce afin d'éviter toute dissen-  
“sion qui pourrait survenir, faisans deffence  
“à tous les maistres des ports et havres  
“de permettre qu'aucuns religieux de l'Or-  
“dre de S. François s'embarquent pour

“ passer et aller audit pays de Canada, sinon  
“ sous l'obedience du dit Provincial et de  
“ celui qu'il commettra pour supérieur. Et  
“ en témoignant plus particulièrement nostre  
“ affection envers lesdits Religieux, nous  
“ avons iceux, ensemble leurs couvents et  
“ monastères pris en nostre protection et  
“ sauvegarde. Si donnons en mandement  
“ à nostre très cher et aymé cousin le sieur  
“ de Montmorency Admiral de France ou  
“ ses Lieutenants sur tous les ports et ha-  
“ vres de cestuy nostre Royaume, et à tous  
“ nos autres justiciers, et officiers qu'il  
“ appartiendra, que le contenu cy-dessus ils  
“ ayent à faire garder et observer de point  
“ en point selon la forme et teneur, et faire  
“ publier ces présentes par tous les ports et  
“ havres, et lieux de leurs jurisdictions, sans  
“ permettre qu'il y soit contrevenu. Man-

pa  
pl

“dons en outre à nostre Viceroy de Ca-  
“nada, ses Lieutenants ou autres nos offi-  
“ciers des lieux qu'ils ayent à maintenir  
“lesdits Religieux Recollects de ladite  
“Province de S. Denis en France audit  
“pays, sans qu'ils y en puissent recevoir  
“aucuns qui n'ayant l'obedience dudit Pro-  
“vincial de la Province de France tenant  
“au surplus la main à l'exécution de ceste  
“nostre volonté, nonobstant quelconque  
“lettres à ce contraires, ausquelles nous  
“avons desrogé et desrogeons par cesdites  
“présentes. Car tel est nostre plaisir.  
“En témoing de quoy nous avons faict  
“mettre nostre scel à cesdites présentes  
“donné.”

La lecture de ce document montre qu'il n'a pas été écrit en 1615, mais un an ou deux plus tard. Il n'en faudrait pas conclure

cependant que les Récollets n'eurent pas dès leur premier voyage l'assentiment du roi.

Il fallait enfin pourvoir à l'entretien de ces bons pères. Champlain fit appel à la générosité des cardinaux, des archevêques et des évêques de France. Ceux-ci, ainsi qu'ils l'avaient promis au prince de Condé, protecteur de la Nouvelle-France, lors de l'assemblée des Etats Généraux au mois d'octobre précédent, s'empressèrent de contribuer à ce religieux dessein et remirent à Champlain environ quinze cents livres. La Compagnie des Marchands, de son côté, cédant aux instances réitérées de Champlain, promit de nourrir les religieux désignés pour la mission.

## CHAPITRE II.

ARRIVÉE DES PREMIERS RÉCOLLETS EN  
CANADA.

Le premier historien du Canada le frère Gabriel Sagard Théodat nous apprend que, "ces bons Pères s'estant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres à une entreprise si pieuse et méritoire, se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied et sans argent, à l'Apostolique, selon la coutume des vrais frères Mineurs, et s'embarquèrent à Honfleur, l'an 1615, le 24 d'avril environ les cinq heures du soir que le vent et la marée leur estoient favorables." Ils montaient le *St-Etienne*, vaisseau du port

de trois cent cinquante tonneaux commandé par Dupont-Gravé. La traversée fut heureuse et ne dura qu'un mois. Le 25 mai, ils mouillaient l'ancre dans le port de Tadoussac. C'était le jour anniversaire de la translation de St François, fondateur de leur ordre. Cette coïncidence leur fit bien augurer de l'avenir. Cependant l'aspect désert et stérile du pays les frappa tout d'abord. Ils trouvèrent la contrée sèche et rocailleuse, et la grande étendue de terres semblables qu'ils avaient vue leur fit croire que le reste du Canada n'était pareillement qu'une solitude déserte. La pénible impression qu'ils en ressentirent ne dura pas. Champlain désirait se rendre au Sault St-Louis pour y faire le commerce des pelleteries avec les sauvages. C'était le lieu du rendez-vous convenu. Il fit appareiller les barques sans

retard et partit le lendemain de son arrivée à Tadoussac. Entraîné par son zèle et par le désir de connaître cette partie du pays, le P. d'Olbeau partit avec lui, et devança ses compagnons de quatre ou cinq jours. Parvenu au cap Tourmente, le missionnaire fut enchanté du spectacle qui s'offrait à lui ; les prairies alors en fleurs, la végétation puissante, lui prouvèrent que cette contrée était bien plus agréable et plus fertile qu'il ne l'avait cru d'abord.

Le premier soin du père d'Olbeau arrivé à Québec, fut de déterminer l'emplacement qu'occuperaient le couvent et la chapelle. Il en traça les plans, aidé de Champlain ; celui-ci donnant surtout ses soins à la disposition du couvent, celui-là au contraire, concentrant toute son attention sur la structure de la future chapelle.

Pendant ce temps, le P. Joseph Le Caron, était descendu au Sault St-Louis. L'entrevue qu'il eut avec des hurons venus pour la traite, le convainquit de suite qu'il ne pourrait être d'aucune utilité à ces pauvres gens tant qu'il ne connaîtrait pas leur langue. Car à se servir d'interprètes pour leur expliquer les mystères de la Religion il n'y avait pas à y penser. Heureusement plusieurs tribus huronnes étaient sédentaires et il résolut d'aller passer l'hiver au milieu d'elles. En conséquence, il revint à Québec s'occuper des préparatifs nécessaires à son voyage.

Le P. d'Olbeau de son côté avait conçu le dessein d'hiverner avec les tribus nomades des environs de Tadoussac. Ces peuples vivent de racines, de pêche et de chasse. L'élan, leur principale nourriture,

ne se prend que pendant les grandes neiges d'hiver qui tombent en abondance dans les montagnes du nord. De là vient le nom de Montagnais qu'on donne au peuple qui les habite. Le père commissaire devait rester à Québec pour desservir la petite colonie de français. Le frère Du Plessis l'aiderait dans cette tâche et donnerait ses soins aux Trois-Rivières. Une chapelle et une maison avaient été construites à ce dernier endroit, car la traite y réunissait nombre de sauvages et quelques français.

Il nous resté à parler de la première messe célébrée en Canada par les Récollets. Les P.P. Jamay et Le Caron, ayant remonté le fleuve, rencontrèrent, au commencement de l'île de Montréal, Champlain en compagnie de plusieurs sauvages. Ces deux religieux dressèrent un autel portatif,

et, le 24 juin, jour de Saint-Jean-Baptiste, chantèrent la messe en plein air sur le bord de la rivière des Prairies. Ce fut une grande joie pour Champlain et pour les missionnaires en même temps qu'un sujet d'étonnement et d'admiration pour les sauvages. C'était la première fois depuis Cartier que le saint sacrifice de la messe était offert sur le sol de la Nouvelle-France. A Québec, la chapelle étant terminée avec diligence, le père d'Olbeau y célébra le 25 juin, un mois après son arrivée au Canada. Pour remercier Dieu d'avoir voulu procurer les lumières de la Foi aux indigènes, on chanta le *Te Deum* après l'office. La petite habitation de Québec prit ce jour là un air de fête, et l'artillerie du fort réveilla par ses détonations les échos des forêts environnantes.

---

Enfin, le 26 juillet de la même année (1615), la messe fut célébrée pour la première fois aux Trois-Rivières, si l'on en croit le P. Le Clerq, non par le P. Le Caron, comme il le dit, mais probablement par le P. Jamay.

---

## CHAPITRE III.

ZÈLE DES RÉCOLLETS POUR LA CONVERSION  
DES SAUVAGES ET LE BIEN SPIRITUEL  
DES FRANÇAIS RÉSIDANT EN  
CANADA. HIVER DE  
1615-1616.

L'histoire ne saurait trop exalter le zèle et le dévouement des premiers missionnaires du Canada. Chacun de leurs actes fut une preuve nouvelle d'abnégation pour la plus grande gloire de Dieu. Telle fut la résolution que deux d'entre eux prirent de passer l'hiver parmi les tribus indiennes; telle fut aussi l'exécution fidèle de cette entreprise périlleuse. Peu accoutumés aux froids excessifs du climat de la Nouvelle-France, à la manière de vivre et aux ali-

ments des sauvages, ils souffrirent plus qu'on ne peut dire durant cet hiver de 1615. Un autre inconvénient très grave, c'était l'obligation d'avoir toujours l'aviron en main et de ramer comme les sauvages. Les marches prolongées à la raquette ne leur causaient pas moins d'ennui, au témoignage du frère Sagard : " Les François jettent tous " jours la pointe du pied en dehors, et par " ainsi font que la queue de leurs raquettes " allans en dedans, les entrelassent souvent " et se laissent tomber, comme il m'a pensé " quelquefois arriver au commencement que " j'y étais mois stilé.... les Sauvages au " contraire on toujours la queue de leurs " raquettes en dehors, et hors de crainte de " pouvoir marcher dessus et s'entretailer " comme nous faisons, dont nos chevilles " pourroient souvent dire des nouvelles,

SON

zèle  
mai-  
s fut  
ar la  
it la  
t de  
mes ;  
cette  
s aux  
vèle-  
x ali-

“ chaussez de sandalles de bois comme  
“ nous sommes et peu souvent de cuirs.”  
(II tome, p. 304).

A ces misères s'ajouta pour le P. d'Ol-beau le danger où il fut de perdre la vue. Par suite de la fumée épaisse qui envahissait les tentes indiennes surtout lorsqu'il neigeait et ventait, il fut plusieurs jours sans pouvoir ouvrir les yeux qui lui causaient une douleur extrême. Craignant que ce mal n'augmentât, il fut contraint de revenir à Québec au commencement de février, après deux mois de séjour chez les Montagnais. Il retourna donc parmi ses frères qu'il avait quitté le 2 décembre précédent.

Tout avait été mis en œuvre pour dissuader le père Le Caron d'aller passer l'hiver parmi les tribus huronnes. Mais ce bon père demeura inébranlable dans sa résolu-

tion. Il attendait au Sault Saint-Louis avec quelques hurons le retour de Champlain qui, était allé à Québec. Comme celui-ci n'arrivait pas, les sauvages, mécontents de son absence, retournèrent dans leur pays. Le missionnaire les suivit ainsi que douze français.

Le ciel, pour encourager l'entreprise téméraire du P. Le Caron, fit qu'il fut bien reçu des Hurons, qui lui témoignèrent l'aise et le contentement que leur causait son arrivée. Mais quelle douleur ne dut pas éprouver le saint religieux à la vue des impudicités commises à découvert par ces sauvages habitants du Nouveau-Monde. Aussi est-il à présumer que ce fut pour se soustraire à ce hideux spectacle qu'il se fit construire une cabane hors de leur village mais à portée de la flèche. C'est là que

les sauvages l'allaient voir chaque jour. Il venait lui-même parmi eux, étudier leurs mœurs et les disposer à une vie plus honnête. Il fit probablement aussi vers cette époque pour son usage, avec beaucoup d'imperfection et des peines infinies les premiers essais du dictionnaire de la langue huronne qui devait lui servir à prendre une connaissance plus parfaite de l'idiome de ces barbares.

La bourgade qu'habitait le P. Le Caron, appelée Carhagouha, était défendue par une triple palissade de bois de la hauteur de trente pieds. Tout porte à croire qu'elle était bâtie sur le plan du bourg que Cartier trouva établi au pied du Mont-Royal, lors de son second voyage. Quoiqu'il soit impossible de localiser exactement l'emplacement de Carhagouha, la carte du P. D.

Creux n'en faisant aucune mention, on peut sans crainte d'erreur la placer à environ quatre lieues au sud-est de la baie du Tonnerre. C'est là que Champlain retrouva le P. Joseph. Le 12 août, la messe y fut chantée en présence de Champlain et des français. Dix de ceux-ci partirent de Carhagouha le surlendemain pour se rendre à Cahigué, distant de 14 lieues, rendez-vous général de l'armée qui devait combattre les Iroquois.

Ce fut pour le pauvre missionnaire un grand sujet de joie de voir Champlain et de jouir de sa compagnie lorsqu'il revint demeurer avec lui au commencement de janvier. Ensemble ils projetèrent une visite à la nation du Petun; ensemble ils exécutèrent ce dessein le 15 février 1616. Ils visitèrent aussi les Cheveux-

Relevés. Détournés par les conseils des sauvages, ils ne se rendirent pas à la nation neutre, comme ils l'avaient voulu faire en premier lieu. Il est difficile de dire avec certitude l'accueil qu'ils reçurent de ces différents peuples. Champlain, qui semble l'historien le plus accrédité, prétend avoir été reçu partout avec de grandes démonstrations de satisfaction et de joie.

Le 20 mai 1616, le père s'embarqua avec Champlain et tous les Français à l'exception d'Etienne Brulé, dans les canots destinés à la traite. Ils parvinrent aux Trois-Rivières le premier juillet suivant. La joie fut grande quand on apprit leur retour. Par suite des mensonges de quelques sauvages on avait perdu tout espoir de jamais les revoir vivants.

Les Français demeurés à Québec reçurent

rent leur bonne part des soins et des travaux des missionnaires. Le 24 mars, un français nommé Michel Colin reçut la sépulture ecclésiastique. Si nous mentionnons ce fait, c'est que cet homme fut le premier qui eut la grâce en ce pays d'être enseveli chrétiennement. Disons pour la même raison que, le quinze juillet, l'Extrême-Onction fut administrée à une femme du nom de Marguerite Venne qui mourut quatre jours après.

reçu-

## CHAPITRE IV.

DIFFICULTÉS ET OBSTACLES SURMONTÉS PAR  
LES RÉCOLLETS DANS LA CONVERSION  
DES SAUVAGES.

Le lecteur sera porté à croire qu'un pareil zèle dut produire des fruits suaves et abondants. Un résultat aussi consolant aurait couronné les efforts du missionnaire sans les obstacles nombreux qui paralysèrent l'évangélisation.

Habiter le pays des Hurons, c'était se fixer à 700 milles à l'ouest de Québec, le seul poste français établi dans le pays, c'était s'éloigner de tout secours et rompre pour de longs mois toute relation avec le monde civilisé. Coucher sur la terre nue,

se nourrir de mets apprêtés avec une malpropreté dégoûtante, demeurer dans une cabane remplie d'une épaisse fumée et incapable de le protéger contre les intempéries des saisons, être sans cesse en proie aux obsessions des sauvages, telle était la vie du missionnaire au milieu des tribus sédentaires. Pour ne rien dire des difficultés du voyage, tantôt à travers la forêt, tantôt sur un fleuve sillonné de rapides et de saults, le seul danger de tomber aux mains d'une troupe ennemie, ayant la barbare coutume de torturer ses prisonniers et de les faire mourir dans les souffrances, après leur avoir enlevé la chevelure, était capable d'effrayer les plus intrépides. Ajoutez à cela le péril d'un naufrage toujours imminent et la mort lente par la famine.

Un des plus grands obstacles à la con-

version des sauvages c'était l'ignorance de leur langue. On se figure aisément quelle difficulté ce doit être d'apprendre dans un âge mur, sans maître, sans livre, sans interprète, une langue différente des langues connues. " Outre leur mécanisme, très-différent de celui des nôtres, puisqu'elles " ont plus de nombre et plus de personnes " dans chaque nombre, les langues huron- " nes ont des inflexions entièrement incon- " nues aux plus savans Européens, sans " parler de leur prononciation, de diverses " combinaisons de lettres rares chez eux et " communes parmi nous, des accens, des " aspirations, des changemens de ton, sans " lesquels on serait exposé non-seulement " à de très grandes équivoques, mais même " à ne rien comprendre." (Relation Abrégée, Bressani.) Convertir les sauvages c'était les

---

décider à renoncer aux superstitions accréditées au milieu d'eux depuis un temps immémorial ; donner des lois à un peuple accoutumé à la licence la plus effrénée ; détruire des usages anciens dans la nation, et discréditer les sorciers ou devins dont le pouvoir était presque sans bornes.

A ces obstacles, s'ajoutait un empêchement non moins insurmontable. C'était le mauvais vouloir des chefs de la Compagnie des Marchands et la conduite scandaleuse de leurs employés. Tous ceux qui ont écrit sur cette époque de notre histoire sont unanimes sur ce point. Pour ne citer que le frère Sagard qui, ayant demeuré parmi les hurons, fut témoin oculaire de ce qu'il rapporte : " Nous aurions vu un grand amendement de la part des filles sauvages, comme nous l'avions espéré, dit-il, si

“la plupart des Français qui étaient montés  
“avec nous, ne leur eussent dit le contraire  
“de ce que nous leur enseignions, pour  
“vivre, par ce moyen, au gré de leurs  
“passions brutales.” Habitués à la vie  
licencieuse qu'ils avaient commencée avant  
l'arrivée des missionnaires, ils étaient deve-  
nus sauvages et des objets de mépris pour  
les Hurons. Ceux-ci, d'ailleurs, voyant le  
peu de cas que les français faisaient des  
exhortations des Récollets étaient portés à  
prendre pour des fables les saintes vérités  
de la Religion. Ainsi ils ne pouvaient  
croire qu'il y eut un enfer pour les mé-  
chants, alors qu'ils voyaient les français s'ex-  
poser de gaieté de cœur aux châtimens  
dont ils étaient menacés. Les marchands,  
dominés par la cupidité et l'appât du lucre,  
bien loin de favoriser l'œuvre d'évangélisa-

tion lui suscitaient continuellement des obstacles. Ils ne voulurent jamais consentir à ce qu'on rendit les sauvages sédentaires. Ils refusèrent aussi de nourrir les enfants des sauvages que les pères missionnaires gardaient avec eux pour les instruire. Devenus grands et chrétiens, de quel secours ces enfants n'auraient pas été pour catéchiser leurs frères. Ces faits n'étonneront pas le lecteur qui sait que plusieurs de ces marchands étaient huguenots et conséquemment fort mal disposés à l'égard des catholiques.

Quant à ce qui concerne les Iroquois, la haine des français était le plus puissant obstacle à leur conversion. Ils ne pardonnèrent jamais à Champlain d'avoir aidé les Hurons, leurs ennemis, dans les guerres qu'ils soutenaient contre eux. On peut

dire que cet acte du fondateur de Québec, quelque justifiable qu'il soit, fut un empêchement constant à la conversion de ces sauvages, et la cause première des guerres meurtrières que la colonie eut à soutenir pendant cent cinquante ans contre toutes les tribus iroquoises et leurs alliés.

En dépit de tous ces dangers, le missionnaire n'hésita jamais devant la tâche qui lui incombait. "La moisson était grande, les "ouvriers étaient rares," aussi, pour remédier au nombre, les religieux redoublaient de zèle et de dévouement. Ils ne craignaient ni les tourments, ni la mort. Enflammés de l'amour du prochain, ils disaient au sauvage : "*Fili mi, quis mihi det ut moriar pro te!*" Mon fils que ne puis-je mourir pour toi ?

## CHAPITRE V.

ZÈLE DES MISSIONNAIRES POUR  
L'AVANCEMENT DE LA COLONIE.  
NOUVELLES RECRUES.

Si Champlain encourageait les Récollets dans leur entreprise de convertir les sauvages, les Récollets de leur côté secondaient les efforts de Champlain dans sa tentative de coloniser le Canada. Ils firent défricher et ensemençer un terrain à leurs frais, bien que la Compagnie fût obligé de les nourrir. Malgré leur peu de ressources, ils firent si bien qu'en 1626, ils possédaient huit arpents de terres cultivées. C'était peu il est vrai, cependant c'était la moitié de l'espace cultivé pour lors en ce pays.

Persuadés que les chefs de la Compagnie ne connaissaient pas l'état d'abandon où était la colonie, et le peu d'efforts que faisaient ses agents pour promouvoir le défrichement et la colonisation, ils résolurent de porter plainte auprès d'eux. Dans ce but, le père commissaire et le P. Le Caron s'embarquèrent pour la France le 20 juillet 1616 et arrivèrent à Honfleur le 10 septembre suivant. On conçoit la douleur qu'ils éprouvèrent de l'insuccès de leur mission. Le prince de Condé, sur qui ils comptaient surtout, en disgrâce à la cour, était incarcéré au donjon de Vincennes. Les membres de la Compagnie furent prodigues de protestations de leur bon vouloir, et de remerciements, mais très avares de secours et de réformes. Voyant l'inutilité de leurs tentatives, il fut résolu que le P.

Le Caron retournerait à Québec avec le P. Paul Huet, et que le P. Jamay attendrait en France une occasion favorable de servir les intérêts de la colonie. Les deux religieux s'embarquèrent à Honfleur le 11 mars 1617. La traversée fut rude. Le vaisseau rencontra des banquises et des montagnes de glace qui faillirent l'écraser. Les passagers, frappés de terreur se confessaient aux missionnaires et priaient le ciel de les protéger, car, dit le frère Sagard : "qui eut pu sans "une assistance particulière de Dieu éviter "le choq de ces montagnes de glace?" Mais il semblait que plus les catholiques s'humiliaient plus l'imminence du péril augmentait.

Le vaisseau qui portait, outre Champlain et les PP. Récollets, le sieur Hébert, sa femme et leurs trois enfants, arriva enfin à

Québec, le 14 juin, plus de trois mois après son départ de Honfleur.

Pour remercier le ciel de leur délivrance le P. Paul célébra la sainte messe à Tadoussac, dans une chapelle que le capitaine Morel et ses matelots bâtirent avec des branches d'arbres et des rameaux. Curieux détail, pendant le saint sacrifice deux hommes, un rameau en mains, chassaient les moustiques et les cousins qui tourmentaient le P. Huet, peu accoutumé à ce voisinage incommodant. C'était la première fois que la messe était dite à Tadoussac. Aussi, en signe de réjouissance, le canon gronda et le capitaine fit servir aux catholiques un dîner plus recherché que celui qu'on servait d'ordinaire. Dans l'après-midi on chanta les vêpres solennelles. Les sauvages assistèrent à ces offices dans le silence le plus

parfait. Le capitaine Morel, commandant du vaisseau qui ramena les Récollets, était un fort bon chrétien qui donna l'exemple à tous dans la colonie. On rapporte que, pris par les Turcs, il fut empalé pour n'avoir pas voulu renier la foi.

La longue durée de la traversée avait épuisé les vivres destinés à la colonie et la famine visita l'habitation de Québec. Pour comble de malheur, le scorbut se déclara parmi les Français et en enleva plusieurs. Désolé d'un tel état de choses et désireux d'y porter remède, le père d'Olbeau résolut de partir pour la France et de faire de nouvelles instances auprès des associés. " Mais il eut affaire avec les mêmes esprits, " et toujours aussi mal disposés au bien, " rapporte le frère Sagard, et par conséquent, il n'y fit rien d'avantages que de

“perdre ses peines, et s'en retourner en  
“Canada en qualité de commissaire avec le  
“frère Modeste Guines, aussi mal satisfait  
“de ces messieurs qu'avait été le P.  
“Joseph.”

Désireux comme ils l'étaient de voir colo-  
niser le Canada et les Français s'y établir,  
les missionnaires furent heureux de célébrer  
le premier mariage qui se soit fait en Ca-  
nada. L'automne de 1617, en effet, Joseph-  
Marie-Etienne Jonquet, natif de Norman-  
die, épousait Anne, fille aînée de Louis  
Hébert, avec dessein de s'établir dans le  
pays. Le P. Joseph Le Caron donna la  
bénédiction nuptiale. Cette famille s'étei-  
gnit peu après sans laisser de postérité. Il  
n'en fut pas de même du mariage de Guil-  
laume Couillard et de Guillemette Hébert,  
célébré le 26 août 1621. Dix enfants

issus de cette union sont devenus la souche de la plupart des familles canadiennes.

Undes grands services que les pères Récollets rendirent à la colonisation fut d'obtenir deux cents arpents de terres contiguës à leur couvent pour y établir des familles huronnes. Quelques sauvages, encouragés par les missionnaires, s'adonnèrent en effet à la culture du maïs et défrichèrent un coin de terre. L'exemple était donné et il fut bientôt suivi par un autre sauvage qui, à la tête de quelques guerriers de sa tribu, enseigna sept arpents de terre qu'ils avaient défrichés. Malheureusement ce fut lorsque leurs efforts allaient être récompensés que la colonie tomba aux mains des anglais.

C'était aussi dans l'intention de pouvoir rendre la colonie indépendante des secours venus de France pour sa subsistance qu'ils

amenèrent, quelques années plus tard, un âne et une ânesse, des porceaux, un couple d'oies, sept paires de volailles, quatre paires de cannes et dans la suite des vaches et des chèvres. Ces détails sembleront insignifiants à ceux qui ne se rendent pas compte de l'état de gêne où était la colonie à cette époque. Mais ceux qui s'en font une juste idée verront de quel secours pouvaient être ces faibles ressources dans une habitation constamment menacée de la famine.

Rien n'est plus propre à montrer l'état d'abandon où était la colonie que son manque de population. Douze ans après la fondation de Québec, il n'y avait, en cet endroit, que soixante Français, hommes, femmes et enfants ; encore comprenait-on dans ce nombre les Récollets et les hommes à

e  
l  
C  
a  
q  
te  
ro  
le.

leur solde. Ce nombre restreint, loin d'augmenter, diminua et se trouva réduit à cinquante-et-un en 1624.

Un tel état de choses finit par éveiller l'attention de la cour. Pressés d'instances et de menaces, les associés promirent de mettre Québec en état de défense et d'y entretenir quatre-vingts personnes. C'était peu, en comparaison des bénéfices immenses que retirait la Compagnie du trafic des pelleteries ; c'était beaucoup eu égard à l'abandon dans lequel on avait laissé le Canada jusqu'à cette époque. Cette amélioration fut due en grande partie au zèle des Récollets et à celui de Champlain, qui furent les seules personnes dans ces temps à s'occuper des véritables intérêts du roi de France dans ses possessions nouvelles. Le P. Huet et le F. Du Plessis

---

avaient en effet renouvelé, en 1619, les tentatives déjà faites auprès de la cour et des marchands sans plus de succès apparents ; toutefois il est à presumer que ces demandes réitérées contribuèrent puissamment à obtenir les secours nécessaires.

---

## CHAPITRE VI.

PREMIER JUBILÉ. MORT DU F. PACIFIQUE  
DU PLESSIS.

COUVENT DE NOTRE-DAME DES ANGES.

Le 29 juillet 1618, dans la chapelle de Québec, fut publiée la bulle du Jubilé, que le Pape avait accordée au P. d'Olbeau en faveur des français demeurant en la Nouvelle-France. Grandes furent les réjouissances à l'habitation, et ce temps de grâces fut ouvert par une procession solennelle. Ce fut le premier jubilé accordé au Canada.

Les sauvages pendant ce temps n'étaient pas oublié. Le P. Joseph, parti le 9 novembre, passa l'hiver cette fois chez les Monta-

gnais, en compagnie d'un jeune Français qui désirait apprendre leur langue afin de servir d'interprète. Ils s'étaient mis sous la conduite d'un chef de famille de cette nation nommé Choumin par les siens, ce qui signifie Raisin en notre langue. Il aimait le missionnaire, et, étant devenu père, il voulut que son fils portât le nom de père Joseph, nonobstant toutes les remontrances qu'on lui fit. L'historien primitif des travaux des Récollets en Canada nous le dépeint ainsi : " Il est propre et net de sa personne, " sent peu son sauvage, et rend tout le service qu'il peut aux Français qu'il aime cordialement et véritablement." A la fonte des neiges, après un hiver de privations et de misères, le bon père Joseph revint parmi ses frères, 11 mars 1619.

Quatre mois après son arrivée, décédait

à Québec, muni des sacrements, le frère Pacifique Du Plessis. Il fut universellement regretté, tant des Français que des sauvages; aussi en est-il peu qui le méritaient d'avantage. Doué des plus belles vertus, il pratiqua surtout la charité à un degré éminent. Il sut s'attirer l'affection des sauvages, et réussit même à détourner des français les effets d'une vaste conspiration ourdie contre eux. En effet, comme un sauvage fin et rusé, du nom de la Forière, avait en grande estime ce bon frère, il lui communiqua les détails du complot. Usant de son influence, le frère Pacifique décida la Forière à les détourner de leur projet, ce que ce dernier fit heureusement. Natif de Vendôme, il avait pratiqué quelques années comme apothicaire avant de faire profession, en 1598. Le F. Pacifique fut le

premier instituteur de la Nouvelle-France, du moins, il est désigné comme tel par Charlevoix, dès l'année 1616. Décédé le 23 août, il fut inhumé sous la chapelle de Québec.

Dieu, qui, pour récompenser ce fidèle serviteur, l'avait retiré d'entre ses frères, ne voulait pas que sa vigne sauvage souffrit faute d'ouvriers. Il attira donc en Canada, un nouvel apôtre, le père Guillaume Poulin, qui, plus tard, fut pris par les sauvages et souffrit plusieurs mauvais traitements de leur part.

Depuis longtemps les missionnaires projetaient l'érection d'une église et d'un couvent. Ce dernier édifice surtout faisait l'objet de leurs vœux les plus ardents. Ils sentaient qu'une fois le couvent construit, ils pourraient vivre d'une manière plus con-

forme à leur règle et instruire plus facilement les enfants sauvages qu'ils logeraient et nourriraient au milieu d'eux. Comme ces religieux ne pouvaient posséder d'autres biens que leur maison et leur enclos, ce fut à leurs compatriotes charitables de France qu'ils demandèrent les fonds nécessaires à cette fin. Ils avaient, par de là les mers, deux protecteurs aussi puissants que généreux. Le sieur Houel dont il a déjà été parlé, et le sieur Charles de Ransay des Boues, grand vicaire de Pontoise, qui fut nommé, l'an suivant, syndic général des missions franciscaines. Ce dernier leur donna, pour première aumône, six cents livres qu'il remit entre les mains de Champlain, alors en France depuis près de deux ans. Informés de cette bonne nouvelle, les religieux commencèrent à réunir et à préparer les maté-

riaux requis. On les fit transporter durant l'hiver sur l'emplacement désigné pour la nouvelle construction. C'était sur les bords de la rivière appelée Ste-Croix, sur le terrain défriché par Louis Hébert à une demi lieue de l'habitation. Cet endroit était aussi le site projeté de la future ville. Sur cet emplacement s'élève aujourd'hui l'hôpital-général. Ils échangèrent ce terrain contre celui qu'ils avaient eux-mêmes mis en culture. La construction devait être en pierres calcaires dont abondait le pays. Ils firent bâtir un four à chaux, le second dont il soit fait mention dans nos annales. Le 3 juin 1620, le P. d'Olbeau posa solennellement la première pierre de l'église. Douze ouvriers y travaillèrent dans les commencements, mais ce nombre fut augmenté à l'arrivée de Champlain en compagnie du

P. Jamay. On fit si bien diligence que l'église parachevée fut bénite, le 25 mai 1621, sous le titre et patronage de Notre-Dame des Anges. La rivière Ste-Croix prit alors le nom de Saint-Charles, en l'honneur du père et du fondateur de leur mission, M. Charles de Ransay. C'était la première tentative d'établir un séminaire en Canada, et, s'il eut été permis aux Récollets après la cession du pays à la France, en 1632, de venir travailler de nouveau en ce pays, il est probable que cette entreprise eut pleinement réussie.

Le couvent, de trente-quatre pieds de longueur et vingt-deux de largeur, était à deux étages. Au dessous, il y avait une cave de cent quarante pieds en superficie. Le premier étage comprenait la chapelle et une chambre servant de cuisine ; le second,

une grande et quatre petites chambres, dont deux étaient destinées à recevoir les malades. Trois tourelles et un fossé en défendaient l'abord. Nous trouvons une excellente description de la maison dans l'ouvrage du F. Sagard : " Notre logis est fort  
" commode, dit-il, mais ressemble plutôt à  
" une petite maison de noblesse des champs  
" que non pas à un monastère de Frères  
" Mineurs, ayant été contraints de le bâtir  
" ainsi pour nous fortifier contre les sauvages  
" s'ils voulaient nous en chasser. Le corps  
" de logis est au milieu de la cour, comme  
" un donjon avec des courtines et des rem-  
" parts faits de pièces de bois ; aux quatre  
" coins, quatre petits bastions, élevés de  
" douze à quinze pieds sur lesquels on a  
" établi de petits jardins ; puis, la grande  
" porte avec une tour carrée au-dessus, faite

“de pierre, qui nous sert de chapelle; enfin  
“un beau fossé naturel tout à l'entour de la  
“maison et du jardin.”

Cette même année, le P. Georges le Baillif était venu en Canada. Il jouissait d'une grande estime et d'une haute réputation auprès du duc de Montmorency, du sieur Dolu, et de l'intendant de l'amirauté, M. de Villemenon. Le père commissaire en faisait de grands éloges. Usant de son crédit, il obtint de Louis XIII, des lettres patentes confirmant aux Récollets la propriété du terrain du couvent et du Séminaire, un octroi de deux cents arpents de terre dans les alentours, la concession de terres à Halifax, à Tadoussac, aux Trois-Rivières et chez les Hurons faite antérieurement par la compagnie des marchands. Si le roi se montra libéral, la reine, Anne

---

d'Autriche, ne fut pas moins généreuse. Elle envoya tous les ornements d'église et les vases sacrés nécessaires à l'exercice du culte.

Enfin, cette même année, les Franciscains, en leur qualité de curés du pays, ouvrirent dans la nouvelle chapelle, les premiers registres de baptêmes, mariages et sépultures.

---

## CHAPITRE VII.

LE P. LE BAILLIF DÉPUTÉ VERS LE ROI.  
NOUVEAUX MISSIONNAIRES.

La colonie était toujours sur le penchant de la ruine. Les marchands associés n'avaient rien tant à cœur que d'empêcher le développement des ressources du pays. Plusieurs s'opposaient même à l'extension de la foi catholique. Le duc de Montmorency, alors vice-roi, substitua à l'ancienne compagnie présidée par De Monts, une compagnie nouvelle, ayant à sa tête Guillaume et Emery de Caen, tous deux calvinistes. Que la nouvelle société fut aussi négligente que la première et aussi peu soucieuse des intérêts du pays, cela est

évident. Il ne pouvait pas en être autrement tant que le mobile de ces associations était le commerce des pelleteries. Là où il eut fallu du dévouement, on mettait des gens intéressés et avides de gain, là où il eut fallu des apôtres, on envoyait des calvinistes. Champlain qui, "estimait le salut d'une âme bien plus qu'un empire," résolut de faire une tentative auprès du roi pour obtenir le redressement des griefs des habitants de la Nouvelle-France. Son expérience dans le passé lui avait trop bien appris l'inutilité des démarches faites auprès de associés pour tenter de nouveau d'obtenir des réformes par ce moyen. Il réunit, le 18 août 1621, une assemblée générale des habitants du pays afin d'aviser aux moyens à prendre pour conserver le Canada à la France, et pour y faire fleurir la religion

catholique. L'assemblée choisit le P. Georges le Baillif pour porter sa supplique au pied du trône. Ce père s'embarqua le 7 septembre 1621. Arrivé en France, il trouva ce pays en état de guerre civile, et Louis XIII occupé au siège de Montauban. Il était difficile à ce monarque dans les circonstances de faire droit à la requête des habitants de Québec. Il lui était même impossible d'exclure les Huguenots du pays, obligé qu'il était de confirmer l'édit de Nantes. Une autre partie de la requête ne put non plus être accordée. Elle demandait à Sa Majesté de "fonder un séminaire de cinquante des Sauvages pour six ans seulement, à raison de cinquante écus pour chacun, qui feront par an deux mille cinq cents écus, après lequel temps de six ans ils pourront être entretenus, voire un

“ plus grand nombre, du revenu des terres  
“ qui seront cultivées pendant le dit temps,  
“ lesquels enfants sont tous les jours offerts  
“ aux suppliants par leurs parents pour être  
“ instruits et élevés en la religion chrétienne,  
“ et pour ce donner une abbaye pour le  
“ revenu y être employé à la nourriture des  
“ Religieux de la dite abbaye, et l'entretien  
“ préalablement fait.”

Il serait fastidieux de citer tous les articles du mémoire présenté à l'audience du roi, à St-Germain, d'autant plus que ces justes demandes ne furent pas écoutées. Disons en résumé que la plupart des articles de la requête concernaient la défense du pays, et la bonne administration de la justice. On demandait en outre pour les religieux pendant six ans des livres pour instruire les sauvages, des ornements pour

exercer le culte, des meubles et des vivres, et de plus l'entretien de douze hommes pour labourer la terre.

Bien que toutes ces demandes fussent légitimes, on n'y fit point droit. La France ne comprit l'importance de ses possessions d'outre-mer qu'après les avoir perdues, et ce ne fut que lorsque son fils eut grandi à l'ombre d'un drapeau étranger, qu'elle tressaillit d'orgueil et lui tendit les bras. Pour faire montre de bonne volonté, la cour imposa cependant de nouvelles charges aux associés bien résolus de ne pas s'en acquitter. C'était de fournir dix hommes pour le service de l'habitation de Québec, et d'y envoyer, nourrir et entretenir six familles de laboureurs ou d'artisans de deux ans en deux ans.

Ne pouvant obtenir de secours matériels,

les religieux résolurent de laisser à Dieu le soin de pourvoir à leurs besoins et de travailler avec un redoublement d'ardeur à la conversion des infidèles. Deux nouveaux apôtres vinrent s'adjoindre à eux, en l'an 1622, le P. Guillaume Galleran, comme commissaire, et le P. Irénée Piat qui firent la traversée avec Guillaume de Caen dont ils n'eurent qu'à se louer. Ce calviniste était aussi parfait gentilhomme qu'excellent marin. Durant la traversée, un sauvage, conduit à Dieppe l'année précédente, et qui retournait en son pays, étant tombé malade, demanda le baptême avec instance. A peine eut-il reçu ce sacrement qu'il mourût. Dieu ne voulait pas l'exposer aux dangers qu'il eut rencontrés parmi ceux de sa nation.

A Tadoussac, le P. Piat fit élever une

grande croix. C'était planter l'étendard du Dieu des nations à l'entrée d'un pays qu'il venait conquérir non par l'épée mais par la parole et la grâce. Il célébra aussi le saint sacrifice puis s'embarqua pour Québec où il rejoignit le père Galleran. Mais il n'y séjourna pas longtemps. Enflammé du désir de convertir des âmes à Dieu, il partit pour le pays des Montagnais. Un sauvage avec qui il se lia d'amitié lui promit un abri et la nourriture. Les paroles suivantes d'un historien du temps montrent quelle était la vie du missionnaire : " Le ciel était sa " couverture et la terre nue son lit mollet ; " pour toute vaisselle, il n'avait que son " écuelle d'écorce." Encore devait-il s'estimer heureux quand cette écuelle n'était pas vide plusieurs jours de suite. Ce fut dans le cours de ce voyage, avant même d'être

rendu à sa destination, qu'il fut témoin, pour la première fois, des jongleries de leurs magiciens. Le frère de son hôte étant tombé malade, on recourut aux sorciers pour connaître la cause de la maladie. Ceux-ci répondirent que le mal venait d'un sauvage fort éloigné de là qu'il fallait tuer pour obtenir la guérison du malade. Le P. Piat, n'ayant pu les détourner de ce dessein barbare, pour manifester son déplaisir, renonça à son projet et revint desservir les Français de Québec.

Le nombre des ouvriers apostoliques augmenta encore au mois de septembre de cette même année par l'ordination d'un novice natif de Rouen, nommé Pierre Langoisieux. Il prit en religion le nom de frère Charles. C'était un des auxiliaires laïques que les pères s'étaient adjoints quel-

---

ques années auparavant, pour les seconder dans les fonctions de leur ministère, et qui se rendirent très utiles. Il avait pendant trois ans travaillé ardemment à l'instruction des sauvages de la mission des Trois-Rivières. A peine était-il ordonné prêtre, qu'il faillit mourir de froid, ainsi que le P. Piat et quelques français, dans les circonstances suivantes. Les Montagnais, ayant fait une chasse abondante, prévinrent les religieux de venir chercher un élan à dix ou onze lieues de Québec. Ils s'y rendirent avec assez de difficultés, mais le retour fut mille fois plus pénible. La pluie les trempa jusqu'aux os et le dégel de la rivière menaça cent fois de les engloutir. Pour comble de malheur le temps changea subitement. Un froid extrême sévit accompagné d'un vent impétueux qui, soulevant la

---

neige par rafales, aveuglait les voyageurs et leur déroba le chemin et tout vestige de l'habitation. Deux d'entre eux tombèrent épuisés dans la neige. Ce fut à grand-peine que les autres réussirent à les ranimer. Mais Dieu veillait sur ses serviteurs. Alors, qu'épuisés par leur fardeau et les fatigues de la route, ils allaient succomber, le P. Huet accourut à eux muni d'eau de vie et de vin. Il donnait un peu de ses rafraichissements à chacun d'eux à mesure qu'il les rencontrait. Réconfortés par ce secours inattendu, ils purent se rendre à l'habitation dont ils n'étaient qu'à quelques pas. Là, les larmes aux yeux, ils remercièrent le ciel de leur délivrance. Car si le P. Huet n'eut pas eu la pensée de monter sur le cap de Québec, pour interroger l'horizon, il est certain que tous auraient péri

dans les neiges de froid, de faim et de fatigue.

Chez les Montagnais le P. Le Caron avait remplacé le P. Piat. Ce dernier résolut d'explorer les rives du St-Laurent aux environs de Tadoussac. Il partit avec plusieurs sauvages dans deux chaloupes de la Compagnie. Dupont-Gravé leur donna force galettes tant pour eux que pour le père, afin qu'ils ne souffrissent pas de faim durant le voyage. Mais les sauvages, suivant en cela leur peu louable habitude, engloutirent tout dès les premiers jours, quittes à jeûner les jours suivants. A ce sujet le frère Sagard remarque "qu'ils seraient "bons frères mineurs, s'ils étoient bons "chrestiens, car ils ont bien peu de soin du "lendemain, s'appuyans sur la divine Pro- "vidence qui nourrit les oyseaux du Ciel."

---

Malheureusement le père, arrivé à Tadoussac, se vit obligé de revenir incontinent à Québec. Les sauvages qui l'accompagnaient, s'étant concertés avec d'autres de leur nation, avaient entrepris une expédition guerrière. Ce contre-temps chagrina le père qui était très désireux de travailler à la conversion des sauvages. Force lui fut pourtant de revenir sur ses pas. Ce qu'il fit, en dépit des vents qui furent presque toujours contraires.

---

## CHAPITRE VIII.

LE F. SAGARD THÉODAT. ST-JOSEPH PATRON DU PAYS. MISSION DES HURONS.

LE PÈRE POULIN PRISONNIER.

ATTAQUE DU COUVENT DES RÉCOLLETS.

L'année 1623, le P. Nicolas Viel vint au Canada en compagnie du F. Gabriel Sagard Théodat, le premier historien du Canada. Selon l'usage des religieux de leur ordre, ils firent nu-pieds le voyage de Paris à Dieppe, lieu de l'embarquement. Depuis longtemps le F. Sagard désirait venir au Canada. La traversée dura plus de trois mois et fut très orageuse. Le 23 juin 1623, le navire jetait l'ancre à Tadoussac. Le

---

F. Sagard nous a laissé une description exacte de tous les lieux par où il passa jusqu'à Québec. Sa narration, intéressante au plus haut degré, est un tableau vivant de ce qu'il décrit. La naïveté fait surtout le mérite de son récit. Il nous apprend qu'arrivés la veille de la fête de SS. Pierre et Paul sur les cinq heures du soir, "assez bien mouillés d'une pluie qui leur tombait "du Ciel," ils trouvèrent "les Religieux en "assez bonne santé Dieu mercy." Parlant de leur couvent et de son site, il admire "l'instinct naturel de quelques petits cochonnets," qui "sont sociables et veulent "compagnie.... lesquels avaient une parfaite connaissance des flux et reflux." Son récit, véridique en tout point quand il parle de ce dont il a été témoin oculaire, n'est pas si digne de foi quand il rapporte les

dières d'autrui. Ainsi le lecteur ajouta peu de créance à l'histoire de "la chate qui en l'an 1634' alaicta deux souris au Royaume de Naples." Mais le bon frère après avoir écrit cette phrase, craignant qu'on ne soupçonne sa véracité, se hâta d'ajouter "si l'histoire que j'en ay leu est véritable."

C'est à lui que nous devons deux ouvrages précieux sur les premiers temps de la colonie. "*Le Grand Voyage au Pays des Hurons*, situé en l'Amérique vers la Mer Douce, ès derniers confins de la Nouvelle-France, dite Canada. Ce premier ouvrage, imprimé en 1632 avec privilège du roi, était suivi d'un dictionnaire de la langue huronne.

Le second ouvrage parut en 1636, sous le titre "*d'Histoire du Canada*, et voyages que les frères mineurs récollets y ont fait pour la conversion des infidelles."

Ces deux volumes réimprimés depuis, et encore dernièrement à Paris, méritent à tous égards une place distinguée dans nos bibliothèques. Ce sont de véritables flambeaux éclairant cette partie de nos annales d'un jour éclatant. Avec les relations de Champlain ils sont, du moins jusqu'à 1626, époque de la première Relation des Jésuites qui nous reste, les seuls écrits concernant les événements survenus en Canada depuis la fondation de Québec.

Moins de deux mois après leur arrivée en Canada, le P. Viel et le F. Sagard partirent accompagnés du P. Le Caron pour le pays des Hurons. Ils suivaient les quatorze employés de la traite qui allaient résider parmi ces tribus. Plusieurs de ces derniers étaient huguenots, les autres, quoique catholiques, ne valaient guère mieux. La vie scan-

daleuse qu'ils menaient nuisit à l'œuvre des missionnaires ; ce qui importait peu à la Compagnie, mais désolait les Récollets, qui ne pouvaient travailler à la conquête des âmes aussi efficacement qu'ils le désiraient. Toutes les remontrances étaient inutiles. Pour qui connaît les circonstances difficiles où ils se trouvaient, il n'y a pas à s'étonner que les religieux n'aient pas eu plus de succès. Les employés français contredisaient par leurs paroles et par leur exemple les dires des missionnaires.

Arrivés chez les Hurons le 20 août, le père Le Caron et le frère Gabriel revinrent à Québec en juin l'année suivante. Le P. Viel y demeura jusqu'en 1625, époque de sa mort tragique, dont nous instruirons le lecteur dans un chapitre subséquent. A peine de retour de la mission, le frère Sa-

gard repassa en France pour ne plus revenir en ce pays (1624).

La même année, 1624, les Récollets choisirent St-Joseph pour patron et protecteur de l'église naissante du Canada. On fit à cette occasion une grande solennité à laquelle catholiques et sauvages assistèrent en grand nombre. Cette dédicace du pays à ce saint protecteur fut renouvelée solennellement, en 1637, par les PP. Jésuites. Il y eut à ce sujet grande réjouissance parmi la population. On fit des décharges d'artillerie, et le soir un feu d'artifice splendide. Le gouverneur et l'autorité civile prirent part à la démonstration. Tous les détails de cette cérémonie sont racontés au long dans la relation de 1637.

Le secours que Champlain avait prêté aux Hurons, dans les expéditions guerrières

de 1609 à 1615, lui avait aliéné les Iroquois. Avides de vengeance, ils cherchaient l'occasion de surprendre et de massacrer les Français. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Plusieurs français étant montés au Sault-St-Louis, sans défiance, pour y faire la traite accoutumée un parti d'Iroquois les attaqua. Mal leur en prit ; ils eurent pour la seconde fois à se familiariser avec les armes à feu. Repoussés avec perte, ils n'emmenèrent pas moins le P. Poulain qu'ils avaient fait prisonnier et quelques sauvages alliés. Le sort qui attendait le missionnaire n'était pas douteux : il allait expier dans les tourments l'échec que ses compatriotes avaient infligé aux guerriers iroquois. Patient et courageux, il endura sans se plaindre leurs insultes et leurs cruautés. La rage de ces barbares ne pou-

---

vait être assouvie que par la mort du saint missionnaire. On dresse le bûcher, on l'y attache et le feu communiqué au bois sec s'élève en serpentant vers le ciel. Le bois crépite, les flammes grandissent et, au grand amusement des barbares, qui en poussent des hurlements de joie, elles atteignent le missionnaire. A ce moment survint un prisonnier envoyé par les français pour traiter de la délivrance du père et des autres prisonniers. L'affaire se conclut, et Dieu, qui veille sur les siens, arrache son serviteur du milieu des flammes. Il le réservait pour de nouveaux travaux. En effet, à peine rétabli des traitements cruels qu'il avait endurés aux mains des ennemis, il partait pour évangéliser les Nipissingues.

Les Iroquois que leur insuccès n'avait fait qu'irriter cherchèrent du renfort. S'étant

jointes à un parti de guerriers plus nombreux, ils descendirent en canot vers Québec. Ils n'y étaient pas attendus et leur arrivée jeta les habitants dans la consternation. Se croyant trop faibles pour attaquer le fort, les ennemis concentrèrent leurs efforts contre le couvent des Récollets. Quelques Français qui s'y étaient jetés avec une poignée de sauvages réussirent à repousser l'attaque. On se félicita dans cette occasion d'avoir bâti le couvent de manière à le mettre à l'abri d'un coup de main. Les Iroquois comptèrent huit morts et les Français eurent quelques blessés dont deux mortellement. La colonie avait été à deux doigts de sa perte. Si les Iroquois eussent connu leurs forces, ils eussent pu emporter d'assaut et le couvent des Récollets et l'habitation de Québec.

---

## CHAPITRE IX.

LES RÉCOLLETS APPELLENT LES JÉSUITES À  
LEUR AIDE.—MORT DU P. VIEL.

Le séjour que les Franciscains avaient fait au Canada les avait pleinement convaincus qu'il n'y avait qu'un moyen de convertir les sauvages. Les former en bourgades sous la protection des canons et du drapeau français, et instruire leurs enfants dès le bas âge, étaient à leur avis et en réalité la seule manière de civiliser ces barbares. Pour réaliser ce dessein, il fallait des moyens pécuniaires. Eux n'en pouvaient avoir : la règle de St-François défendait à ses religieux d'avoir des rentes. Ils n'avaient pas

non plus l'influence suffisante pour forcer la main à la cour dans l'accomplissement de ce projet. Une ressource unique leur restait : appeler à leur aide une communauté qui put, par ses revenus, s'entretenir et soutenir un séminaire d'enfants sauvages. La Compagnie de Jésus était la plus propre à ce dessein. Elle avait des revenus et de l'influence à la cour. N'ayant en vue que la gloire de Dieu et l'honneur du nom français, les Récollets n'hésitèrent pas à appeler les Jésuites à partager leurs travaux apostoliques. La proposition fut acceptée. Le nouveau vice-roi, Henry de Lévy, duc de Ventadour, entra dans les vues des premiers apôtres du Canada. Par son entremise fut obtenu le consentement de Louis XIII.

De Caën ne goûta pas ce projet. Il

---

redoutait l'influence des Jésuites auprès du trône de France. Les habitants, presque tous à ses gages, partageaient ses vues. Champlain lui-même ne jugeait pas cette démarche opportune.

Forts du consentement royal, trois religieux de la Compagnie de Jésus s'embarquèrent, au printemps de 1625, pour le Canada, en même temps que le P. Jean Joseph de la Roche d'Allion, Récollet d'une illustre famille. C'était le R. P. Charles Lalemant, principal du collège de Paris, et premier supérieur des Jésuites du Canada, le R. P. Jean de Brébeuf, et le R. P. Ennemond Massé. Deux frères laïcs François Charton et Gilbert Burel, les accompagnaient.

Non contents de faire partager leurs travaux à leurs confrères, ils voulurent aussi

partager avec eux leur demeure, toute modeste qu'elle fût. Sans cette générosité des Récollets, les Jésuites eussent été contraints de retourner en France ; De Caën refusant de les admettre, soit dans le fort, soit dans l'habitation de Québec. L'hospitalité accordée fut aussi généreuse que spontanée ; les Récollets mettant à la disposition des nouveaux arrivés la moitié de leur propre couvent, de leur jardin et de leur enclos. Pendant deux ans et demi, ils se soumirent à la gêne et aux privations pour loger ces bons religieux. C'est ce que semble ignorer le P. Charlevoix quand il dit que : "les nouveaux missionnaires ne furent pas longtemps à charge aux PP. Récollets." Il est vrai que le premier septembre les Jésuites plantèrent avec toute la solennité possible la sainte croix, au lieu choisi

---

pour y élever leur demeure, mais ce ne fut que plus de trois ans plus tard que l'habitation qu'ils y construisirent fut prête à les recevoir.

Un autre service signalé rendu par les premiers apôtres de la colonie aux nouveaux arrivés fut de dissiper les préjugés que les huguenots avaient répandus contre la Compagnie de Jésus. Ils firent si bien, de concert avec les religieux de cet ordre, que quatre mois après l'arrivée de ces derniers, ceux-ci apprirent avec bonheur, que le feu avait détruit les pamphlets calomnieux mis en circulation dans l'habitation, notamment l'Anti-Coton.

Les missionnaires auraient bien désiré se rendre cette année même auprès des Hurons sédentaires, mais les Iroquois avaient déterré la hache de guerre, et la mort du P.

Viel les détourna de ce dessein. Après deux ans de séjour au pays des Hurons, ce religieux descendait à Québec. Il accompagnait des sauvages allant à la traite, et avait avec lui un de ses disciples, encore enfant, appelé Ahautsic, qu'il avait instruit et baptisé. Le convoi se composait de Hurons assez bien disposés envers le missionnaire ; mais il s'en trouva quelques-uns ennemis de la religion. Un gros temp<sup>s</sup> qui survint écarta les canots.

Les trois sauvages qui étaient dans le canot du père n'attendaient qu'une occasion favorable pour le faire périr. Ils crurent le moment propice de l'engloutir sous les eaux, se proposant de prétexter un accident. Ils accomplirent leur criminel projet. Le père fut jeté dans un sault de la rivière des Prairies dont les eaux

rapides et profondes le submergèrent aussitôt. On sauva quelques écrits qu'il avait tracés sur des cahiers de papier d'écorce, où était une espèce de journal des missions. Son corps retiré de l'eau fut transporté à Québec et reçut la sépulture dans la chapelle de St-Charles, le 25 juin 1625. Ses meurtriers conservèrent son calice et lacérèrent ses ornements sacerdotaux pour s'en faire des parures. L'endroit où il fut noyé est encore appelé de nos jours Sault-au-Récollet. Un gracieux village qui porte ce nom, est l'endroit choisi par les pères de la Compagnie de Jésus pour leur noviciat. Les dames du Sacré-Cœur y ont un pensionnat où elles forment dans la retraite et la piété les jeunes filles destinées à être l'ornement de notre société et les anges de nos foyers.

## CHAPITRE X.

ANNÉES 1626-1627.

Au printemps de l'année 1626, Champlain revint au Canada. Les PP. Noyrot et de la Noue, Jésuites, l'accompagnaient avec quelques ouvriers. Peu de temps après leur arrivée, le père de la Roche entreprit un voyage au pays des Hurons. De là, il se rendit à la nation du Pétun, qui occupait le pays environnant le lac Erié, aujourd'hui la partie la plus fertile de la province d'Ontario. "Ce pays, écrivait-il, "est incomparablement plus grand, plus "beau et meilleur qu'aucun autre de ces "régions. Il y a un nombre incroyable de

“ cerfs, et grande abondance d'originaux ou  
“ élans, castors, chats sauvages et des écu-  
“ reuils noirs, plus grand que ceux de  
“ France ; grande quantité d'outardes, coqs  
“ d'Inde, grues et autres animaux, qui y  
“ sont tout l'hiver, qui n'est pas long ni  
“ rigoureux, comme en Canada.... Les  
“ rivières fournissent quantité de poissons,  
“ et très bons ; la terre donne de bons blés  
“ d'Inde, plus que pour la nécessité.... Il  
“ y a des citrouilles, fèves et autres légu-  
“ mes à foison, et de très bonne huile ; tel-  
“ lement que je ne doute point qu'on devrait  
“ plutôt s'y habituer qu'ailleurs.”

Tout en travaillant au salut des âmes et à la conversion des infidèles, ce père avait grand souci des intérêts de la colonie naissante, et voulait négocier avec ces sauvages un traité d'alliance de la part des Français.

Non-seulement il ne réussit pas dans son entreprise, mais il faillit y perdre la vie.

L'état du pays durant ces deux années fut alarmant. Les Iroquois avaient déclaré la guerre aux Français; les sauvages alliés, presque aussi perfides que leurs ennemis, ne manquaient aucune occasion de massacrer les colons qu'ils rencontraient isolés ou en nombre inférieur; la Compagnie faisait toujours preuve de mauvais vouloir envers les missionnaires et à l'égard de Champlain; la famine avait visité Québec. Les Jésuites eurent plus à souffrir que les Récollets de l'antipathie des chefs de la Compagnie. Pour comble de malheur, la perte d'un vaisseau, frété par le père Noyrot, qui devait apporter du secours au printemps de 1627, détermina le père Lalemant à repasser en France avec tous ses

ouvriers. Ce fut un grand sujet de chagrin pour les Récollets qui firent des instances pour empêcher ce départ.

La pensée de perdre le fruit de douze ans de travaux pénibles était cruelle pour ces bons religieux. En dépit de tous les obstacles, ils avaient foi en l'avenir du pays. Le ciel pourtant semblait vouloir les décourager. En effet, la colonie perdit cette même année, 1627, un autre de ses bien-faiteurs, par la mort de Louis Hébert, survenue le 25 janvier. Il fut enterré solennellement dans le cimetière des Récollets qui l'estimaient beaucoup. En 1678, ses restes furent transportés dans la cave de l'église de ces religieux, par les ordres du père Valentin Le Roux, alors supérieur.

La formation de la compagnie des Cent-Associés inspira de grandes espérances aux

premiers apôtres du pays. Si les clauses de l'édit de Louis XIII eussent été observées, le résultat eut dépassé les prévisions les plus optimistes ; mais la prise de Québec en empêcha l'accomplissement.

Le baptême de trois filles sauvages, données à Champlain comme ôtages, et qui reçurent les noms de Foi, Espérance et Charité, réjouit aussi beaucoup le cœur des missionnaires. L'une d'elles mourut peu de temps après son baptême. Les deux autres persévérèrent dans la foi, et, lors de la prise de Québec, se réfugièrent dans la famille Couillard ; Champlain n'ayant pu obtenir de les mener en France.

## CHAPITRE XI.

## LES RÉCOLLETS S'EN VONT.

Chaque année, au retour du printemps, lorsque le fleuve brisait ses entraves, le vœu le plus ardent des Français demeurés à Québec, était de signaler une voile à l'horizon. Mais en 1628, l'anxiété était plus grande encore. Les provisions étaient épuisées, et tous les yeux se tournaient vers le fleuve, dans l'espérance de voir arriver des secours par les premiers vaisseaux. En juillet, on n'avait encore aucune nouvelle des navires. Mais les Anglais s'étaient emparés de Tadoussac, et quelques soldats avaient commis des déprédations au cap Tourmente. Entre autres objets, ils avaient

enlevé les vases et ornements sacrés dont les Récollets se servaient pour y célébrer la messe.

La situation était alarmante. Champlain fortifia l'habitation et refusa de se rendre à la sommation de David Kertk qui commandait la flotte anglaise. Cependant le sieur de Roquemont, parti de Dieppe, le 3 mai, à la tête d'une flotte de cinq vaisseaux, ayant rencontré la flotte anglaise, beaucoup plus forte en munitions et en navires, fut pris et renvoyé en France avec tous ceux qui l'accompagnaient. David Kertk mit les religieux Récollets à la merci des flots sur un mauvais navire, pour satisfaire la haine qu'il avait contre la religion. Seul, le père Joseph de la Vers, qui était descendu à Gaspé, put se rendre parmi ses frères à Québec.

Depuis lors, jusqu'à la reddition de Québec, la vie des colons ne fut qu'une suite de privations et de souffrances. Grâce aux récoltes des Récollets et de Couillard, les habitants ne moururent pas de faim pendant l'hiver. Mais exténués, sans vivres, sans poudre, ils prirent le parti de se rendre lorsque les Kertk reparurent devant Québec. Ce qu'ils firent le 19 juillet 1629, ayant obtenu des conditions assez favorables. Les religieux eurent droit d'emporter leurs robes et leur livres et devaient être conduits avec les autres habitants en Angleterre et de là en France. Ceci se passait près de trois mois après la signature du traité de paix de Suze (24 avril 1629) par Louis XIII, roi de France, et Charles Ier, roi d'Angleterre.

Les vaisseaux anglais ramenèrent les

---

Récollets et les autres habitants captifs à leurs bords. Les courageux pionniers de la foi en la Nouvelle-France, durent verser des larmes sur l'inutilité de quatorze années de travaux, de fatigues et de privations. Ils avaient voulu étendre le royaume de Dieu et le royaume de France. Dieu avait ses desseins et ne seconda pas leurs vues, tout en enregistrant leurs mérites. La France ne tint même pas compte de leur dévouement.

---

## CHAPITRE XII.

MORT DES PREMIERS MISSIONNAIRES RÉCOL-  
LETS. POURQUOI LES RÉCOLLETS NE  
REVIENNENT PAS EN CANADA  
EN 1632.

Il serait intéressant de connaître la fin des religieux qui furent les premiers apôtres du Canada naissant. Malheureusement l'histoire ne nous donne que peu de détails sur la vie et la mort de ces bons missionnaires. Quand moururent les pères Huet, Galleran, le Baillif et de la Vers, c'est ce que les annales du pays ne disent pas. La fin tragique du père Viel a été racontée plus haut. Il a aussi été parlé de la mort du frère Du Plessis. Le père Poulin mou-

rut, à Châlons, le 12 mars 1634, et le père de la Roche Dallion, le 16 juillet 1656. Natif de Giens, dans le département du Var, le père Piat, religieux d'une grande vertu et de beaucoup d'esprit, mourut à Nevers, le 28 juin 1674. Ce bon religieux était âgé de 80 ans. Ce fut le chagrin de ne pouvoir reprendre ses travaux apostoliques qui conduisit au tombeau le père Joseph Le Caron, premier apôtre des Hurons. Il s'éteignit en odeur de sainteté à Ste-Marguerite, en France, le 29 mars 1632, le jour même de la signature du traité de St-Germain-en-Laye qui rendait le Canada à la France. Le père Jamay qui fut le premier commissaire des Récollets en ce pays, était mort quelques années auparavant, le 26 février 1625. Enfin, Mr. l'abbé Tanguay nous donne les détails sui-

vants sur le père d'Olbeau : " Après avoir  
" mené une vie sainte dans les grandes-fo-  
" rêts du Nouveau-Monde, le père d'Olbeau,  
" attaqué de paralysie, suite de ses longs et  
" pénibles travaux, laissa le théâtre de ses  
" missions, en septembre 1643, pour retour-  
" ner en France. Le vaisseau qui le por-  
" tait, ayant été pris par trois frégates en-  
" nemies, fut livré au pillage ; mais dans le  
" même instant, quelqu'un laissant tomber du  
" feu dans les poudres, une explosion s'en  
" suivit, et tous périrent vainqueurs et vain-  
" cus. L'infortuné père, dit la relation de  
" 1643, eut ainsi le bonheur de donner sa  
" vie, dans un si généreux emploi, et  
" d'avoir passé par le feu et par l'eau pour  
" entrer dans un repos éternel."

Quand les Français revinrent en la  
Nouvelle-France, les Récollets n'étaient pas

avec eux. Il est difficile de dire avec certitude pourquoi ces religieux furent écartés des missions du Canada, car, à croire qu'ils renoncèrent de plein gré à leur œuvre d'évangélisation, il ne faut pas penser. Ce serait peu connaître le cœur du missionnaire. L'histoire constate qu'ils firent des démarches pour reprendre leurs travaux, au milieu des tribus de l'Amérique du Nord. En 1635, à leur demande, le Pape Urbain VIII renouvelle leurs anciens pouvoirs pour le terme de dix ans. Deux ans plus tard, en 1637, ils présentèrent un mémoire au roi le priant de les laisser retourner en Canada. Le père Potenlan avait dressé cette supplique.

On ne peut pas dire qu'ils furent éloignés parce qu'on ne les aimait pas dans la colonie. Tous les historiens s'accordent à

dire que ces bons pères étaient très populaires. “ Champlain lui-même prenait leurs intérêts à cœur, quoiqu’il n’osât paraître, “ et qu’il fut même le premier à les avertir “ des véritables intentions de ceux qui, faisant mine de les servir, les traversaient “ effectivement ” (P. Le Clercq).

Les capucins auxquels on avait offert de passer au Canada, ne crurent pas juste de priver les premiers ouvriers du fruit de leurs travaux.

Nous ne prendrons pas sur nous de décider quelle influence fut assez puissante pour éloigner les Récollets. Nous citerons seulement les opinions émises par la plupart de nos historiens. Dans son cours d’Histoire du Canada, l’abbé Ferland dit : “ Les chefs de la Compagnie des Cent-Associés craignaient que l’introduction de

— “deux ordres différents, dans un pays où il  
“n’y avait pas encore d’évêque, ne causât  
“des jalousies et des tiraillements nuisibles  
“à la cause de la religion ; en conséquence,  
“ils ne secondèrent point les désirs des  
“Récollets. Le sieur Jean de Lauzon, in-  
“tendant des affaires du Canada et prési-  
“dent de la Compagnie, s’y opposa formel-  
“lement, dans la pensée que le pays n’était  
“pas prêt à soutenir un ordre mendiant.”  
Garneau est du même sentiment : “On  
“croyait, dit-il, que, dans une nouvelle colo-  
“nie, des moines mendiants étaient plus à  
“charge qu’utiles.” Sulte commentant cette  
dernière raison dit : “Le moindre coup  
“d’œil sur la situation du Canada, à partir  
“de 1632 jusqu’à 1665, démontre que les  
“Jésuites, si riches qu’ils fussent, ont vécu  
“ici dans la dernière pauvreté, exactement

“comme eussent pu le faire les Récollets, ou  
“toute autre communauté privée de for-  
“tune.” D’après l’historien de la Colonie  
Française, “le cardinal de Richelieu avait  
“jugé qu’il serait plus avantageux aux  
“nouvelles colonies de n’avoir dans cha-  
“cune que des religieux du même ins-  
“titut, . . . . et ce jugement . . . tendait à fer-  
“mer la porte du Canada aux Récollets ;  
“le cardinal y ayant introduit lui-même les  
“Jésuites, l’année 1632, et étant avec eux,  
“en commerce de lettres.”

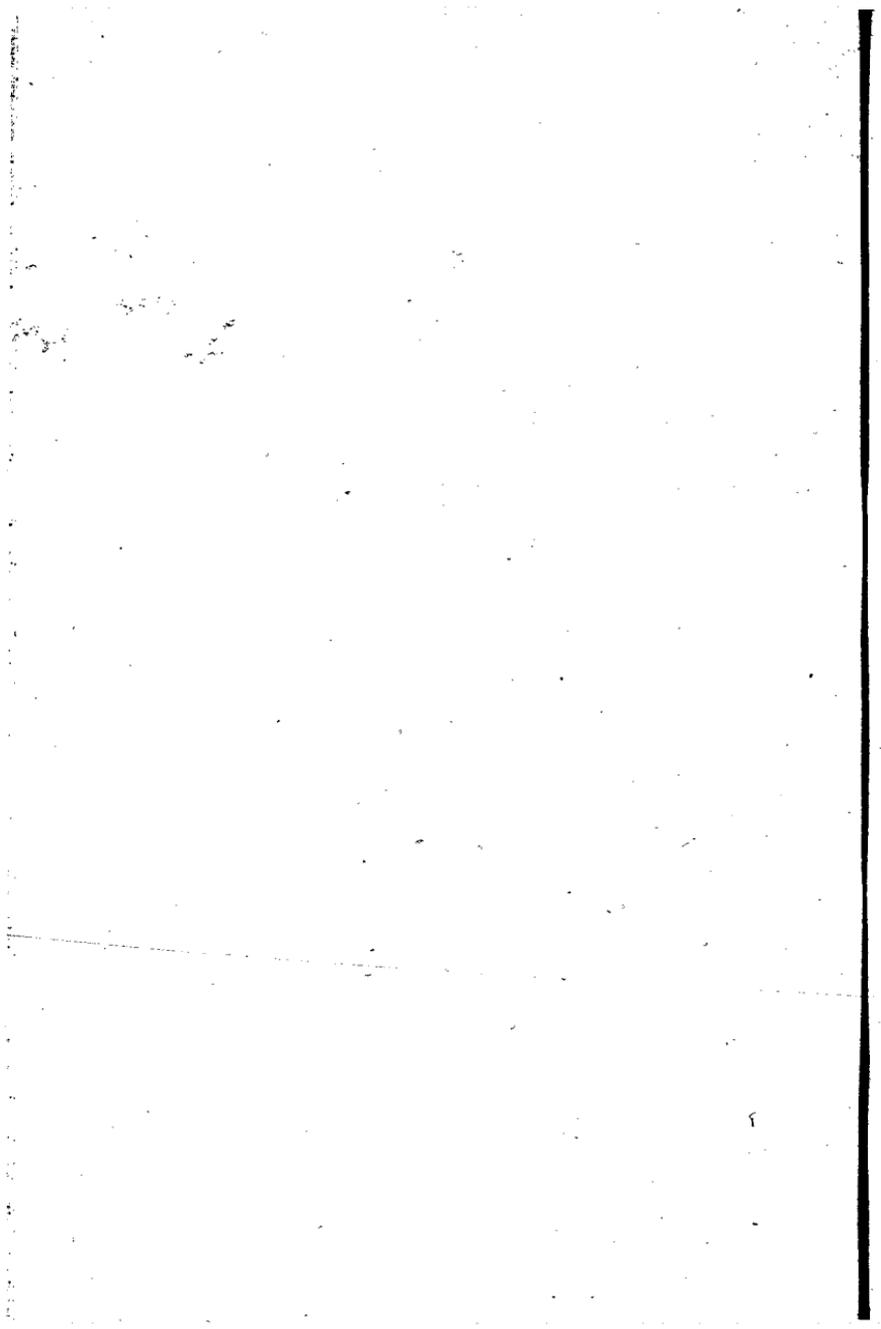
Il semble que tout conspirait pour effa-  
cer du Canada jusqu’au souvenir de ses  
premiers missionnaires. Dès 1630, les An-  
glais avaient ensemencé les terres labou-  
rées par ces courageux moines. Marin  
Boucher, en 1634, s’établit à la rivière St-  
Charles sur l’emplacement qu’ils avaient

---

eu. Enfin, les Anglais, avant le retour des Français, avaient brûlé ou détruit la chapelle qui avait servi d'église paroissiale, chapelle autrefois desservie par les Récollets.



---



## TABLE

CHAPITRE I.—Les Récollets sont choisis pour venir au Canada.....	5
CHAPITRE II.—Arrivée des premiers Récollets en Canada.....	23
CHAPITRE III.—Zèle des Récollets pour la conversion des Sauvages et le bien spirituel des Français résidant en Canada. Hiver de 1615-1616.....	30
CHAPITRE IV.—Difficultés et obstacles surmontés par les Récollets dans la conversion des Sauvages.....	38
CHAPITRE V.—Zèle des Missionnaires pour l'avancement de la Colonie. Nouvelles recrues.....	45
CHAPITRE VI.—Premier jubilé. Mort du F. Du Plessis. Couvent de Notre-Dame des Anges.....	55

TABLE

CHAPITRE VII.—Le P. le Baillif député vers le roi. Nouveaux Mission- naires.....	65
CHAPITRE VIII.—Le F. Sagard Théo- dat. St-Joseph patron du pays. Mission des Hurons. Le père Poulin prisonnier. Attaque du couvent des Récollets.....	77
CHAPITRE IX.—Les Récollets appellent les jésuites à leur aide. Mort du P. Viel.....	86
CHAPITRE X.—Années 1626-1627....	93
CHAPITRE XI.—Les Récollets s'en vont.....	98
CHAPITRE XII.—Mort des premiers Missionnaires Récollets. Pour- quoi les Récollets ne reviennent pas en Canada en 1632.....	102

